

Séance du 14 mai 2018

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, BAUDARD Didier, BALLOT Emmanuelle, BUCHAILLOT Thierry, LAPLACE Jean-Louis, PRUNEAUX Andrée, HUMBLLOT Yves, VIELLARD Benoit, LABOUROT Céline.

Bruno PESENTI a donné procuration à Céline LABOUROT

Absentes excusées : Audrey GAUTHIER, Corinne FEVRE

Absent : François ROUSSEAU

INTERVENTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Après avoir excusé l'absence de M. Philippe GENESTIER, MME Françoise BARTHOULOT expose au Conseil Municipal :

- Son travail au Conseil Départemental et son rôle au sein de différentes commissions.
- La répartition du budget du Conseil Départemental.
- Les différentes aides financières destinées aux communes et aux associations.

Un échange a eu lieu ensuite avec les élus au cours duquel ont été évoqués, notamment, les différents besoins de la commune.

PACTE FISCAL ET FINANCIER DU GRAND DOLE :

M. le MAIRE expose au Conseil Municipal les termes du Pacte fiscal et financier du Grand Dole approuvé lors de la séance du Conseil Communautaire du 22 février 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désapprouve les orientations et modalités de mise en œuvre du Pacte fiscal et financier du Grand Dole telles que présentées.

Vote : 6 voix contre, 5 abstentions.

RAPPORT D'ACTIVITE DU GRAND DOLE :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Présidents d'EPCI doivent adresser chaque année au maire des communes membres un rapport d'activité retraçant l'activité de l'établissement. Conformément à la réglementation, M. le Maire communique au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2017 du Grand Dole.

GROUPEMENT DE COMMANDES PRESTATIONS TRANSPORT :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Grand Dole concernant l'adhésion de la commune à un groupement de commandes prestations transport pour les écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de PARCEY au groupement de commandes ayant notamment pour objet l'acquisition de prestations de transport pour ses écoles publiques,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- Désigne en tant que représentants de la commune de PARCEY à la commission d'appel d'offres ad hoc : M. Jean-Louis LAPLACE, titulaire et M. Jean-Pierre FAIVRE, suppléant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer les marchés issus du groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve, à l'unanimité, la délibération du Conseil Communautaire du Grand Dole n°GD23/18 du 15 mars 2018 portant dérogation à la répartition de droit commun pour le FPIC qui sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire 2018.
- ✓ Etudie les devis suivants :
 - ONF : Travaux sylvicoles : 356.40 € : Accepté
 - Ets GERRIET : Remise en état du sentier Doulou : 264,00 € : 2 voix contre, 9 voix pour. Une demande de prise en charge sera adressée au syndicat Mixte Doubs Loue, la détérioration étant due aux travaux à la confluence.

M. Jean-Louis LAPLACE fait part des remarques suivantes :

- Haie à tailler vers le restaurant « Chez Gaston »
- Plusieurs remarques ont été faites concernant l'état de propreté de la salle des fêtes.

Séance levée à 22h30

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE